

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux le vingt et un juin à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 15 juin 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Cécile CASSOU-LENS, Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-17

OBJET : Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés au service de la restauration municipale

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés au service de la restauration municipale, pour une période initial de 1 an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans.

Une consultation MAPA a été lancée le 29 mars 2022 avec réponse au 02 mai 2022.

Considérant la consultation en date du 29 mars 2022,

Considérant les trois offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 14 juin 2022 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant la note obtenue par l'entreprise LEZTROY,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** l'entreprise LEZTROY en tant que titulaire du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés au service de la restauration municipale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 22/06/2022

Transmise en Sous-Préfecture le 22/06/2022

Affichée le 22/06/2022